

REGLEMENT

- L'accès à la patinoire (bord de piste) est interdit aux parents ainsi qu'aux accompagnateurs pendant toute la durée des cours.
- En cas d'absence d'un patineur, ce dernier est tenu de prévenir le professeur ou un membre du bureau.
- Le respect et la politesse envers les entraîneurs, le personnel de patinoire et les autres patineurs sont de rigueur. Le patineur perturbant le bon déroulement des cours par un comportement incorrect, sera sanctionné, voire exclu de l'entraînement soit par les professeurs, les membres du bureau ou la direction de la patinoire.
- La commission de discipline se réserve le droit de mettre à pied un licencié dont la conduite ou les agissements nuiraient au bon déroulement des cours. Une telle mesure ne donnant lieu à aucun remboursement.

Fait en double exemplaire

Le

Signature du licencié

[Exemplaire à conserver par le licencié](#)

REGLEMENT

- L'accès à la patinoire (bord de piste) est interdit aux parents ainsi qu'aux accompagnateurs pendant toute la durée des cours.
- En cas d'absence d'un patineur, ce dernier est tenu de prévenir le professeur ou un membre du bureau.
- Le respect et la politesse envers les entraîneurs, le personnel de patinoire et les autres patineurs sont de rigueur. Le patineur perturbant le bon déroulement des cours par un comportement incorrect, sera sanctionné, voire exclu de l'entraînement soit par les professeurs, les membres du bureau ou la direction de la patinoire.
- La commission de discipline se réserve le droit de mettre à pied un licencié dont la conduite ou les agissements nuiraient au bon déroulement des cours. Une telle mesure ne donnant lieu à aucun remboursement.

Fait en double exemplaire

Le

Signature du licencié

[Exemplaire à retourner et conserver par le C.R.P.A.](#)